PROVINCE DE QUÉBEC MRC DES SOURCES MUNICIPALITÉ DE HAM-SUD

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal, tenue le **6**^e jour du mois de **mai** de l'an **2024**, à **19 h 30**, au bureau municipal, situé au 9, chemin Gosford Sud à Ham-Sud, à laquelle sont présents :

Présences : M. Serge Bernier, maire

Mme Diane Audit-Goddard, conseillère Mme Marilène Poirier, conseillère M. Simon Larrivée, conseiller M. Antonin Boulet, conseiller

M. William Darveau-Vaillancourt, conseiller

M. Luc St-Laurent, conseiller

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Serge Bernier, maire, constate le quorum à **19 h 30** et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. M. Étienne Bélisle, directeur général et secrétaire-trésorier est également présent et agira à titre de secrétaire d'assemblée.

20240506-01 1.1 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Diane Audit-Goddard Et unanimement résolu

QUE l'ordre du jour déposé par la directeur général et secrétaire-trésorier soit adopté en laissant le point « varia » ouvert.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

20240506-01 1.1 Adoption de l'ordre du jour
20240506-02 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2024
20240506-03 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 avril 2024

1.4 Dépôt du procès-verbal de la séance du 30 avril 2024 du comité consultatif d'urbanisme

2. INVITÉ OU INFORMATION DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCE

3.1 Dépenses faisant suite à la séance du 8 avril 2024
3.2 Comptes à payer et dépenses incompressibles – avril 2024
3.3 Salaires payés de la Municipalité – avril 2024
3.4 Dépôt de la situation budgétaire et des prêts à jour – avril 2024
20240506-07
3.5 Nomination des élus – « Comité éolien des Sources »
20240506-08
3.6 Permis – Escouade canine MRC
20240506-09
3.7 Remboursement – fonds e roulement

4. LÉGISLATION

- 5. SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 6. TRANSPORT ET VOIRIE

20240506-10 6.1 Autorisation – contrat d'entretien hivernal – voies du MTQ

HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

7.1 États financiers – site d'enfouissement sanitaire régionale de Valdes-Sources

8. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

8.1 Rapport mensuel de l'inspectrice et liste des permis émis avril 2024

- 20240506-11 8.2 PIIA nouvelle enseigne Gîte a Grande Dame
- 20240506-12 8.3 PIIA toit à l'entrée et galerie 215, rue des Pignons
- 20240506-13 8.4 PIIA Abri VR Parc Régional du Mont Ham
- 20240506-14 8.5 PIIA Construction bâtiment complémentaire 2, rue Lise
- 20240506-15 8.6 Constat d'infraction consturction sans permis 6 077 810
- 20240506-16 8.7 Demande d'aide financière au FRR volet 2 local terrain de pickleball
- 20240506-17 8.8 PIIA Nouveau bâtiment complémentaire 10, rue Alice

9. LOISIRS ET CULTURE

20240506-18 9.1 Café-rencontre MADA – conférence sur l'éclipse – pourboire à l'animateur

10. RESSOURCES HUMAINES

20240506-19 10.1 Fin de la période de probation – Danielle Hunter, agente locale de développement

- 11. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS
- 12. CORRESPONDANCE ET DEMANDE D'APPUI
- 20240506-20 12.1 Demande d'appui Les Loisirs de Ham-Sud
- 20240506-21 12.2 Demande d'appui Ateiier de la brigade culinaire
- 13. VARIA
- 20240506-22 14. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

20240506-02 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2024

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2024 et qu'ils renoncent à la lecture publique du procès-verbal;

Il est proposé par Diane Audit-Goddard Et unanimement résolu

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril soit adopté tel que déposé par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

20240506-03 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 avril 2024

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 avril 2024 et qu'ils renoncent à la lecture publique du procès-verbal;

Il est proposé par Antonin Boulet Et unanimement résolu

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 avril soit adopté tel que déposé par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

1.4 Dépôt du procès-verbal de la séance du 30 avril 2024 du comité consultatif d'urbanisme

Le directeur général dépose le procès-verbal de la séance du CCU tenue le 30 avril 2024.

2 INVITÉ OU INFORMATION DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

Le maire transmet diverses informations aux membres du conseil.

3 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCE

20240506-04 3.1 Dépenses faisant suite à la séance du 8 avril 2024

Il est proposé par Diane Audit-Goddard Et unanimement résolu

D'accepter la liste des chèques d'une somme de **24 293.01** \$ faisant suite à la séance ordinaire du 8 avril 2024.

ADOPTÉE

20240506-05 3.2 Compte à payer et dépenses incompressibles – avril 2024

Il est proposé par Marilène Poirier Et unanimement résolu

D'accepter la liste des chèques à émettre au 6 mai 2024 d'une somme de 38 969,75\$ pour le paiement des différents fournisseurs. Cette liste inclut les dépenses incompressibles ainsi que celles autorisées par le directeur général.

	Fournisseurs	Montants
1	AEBI SCHMIDT CANADA INC.	-96,63 \$
2	CENTRE AGRICOLE EXPERT	694,91 \$
3	CONSULTANTS GTE	3 021,85 \$
4	ENGLOBE ENVIRONNEMENT INC.	98,65 \$
5	ÉTUDE DE Me MÉLISSA LÉVESQUE, NOTAIRE INC.	1 533,00 \$
6	FORMATION URGENCE-VIE	294,34 \$
7	HYDRO QUEBEC	92,59 \$
8	INFOTECH DEVELOPPEMENT	2 173,03 \$
9	JN DENIS INC	630,13 \$
10	MAISON NOUVELLE VIE	1 000,00 \$
11	Marie-Claude Lamy	114,98 \$
12	MEGABURO - DRUMMONDVILLE	64,18 \$
13	MRC DES SOURCES	20 861,00 \$
14	PHILIPPE GOSSELIN & ASSOCIÉS	1 242,62 \$

15	QUINCAILLERIE N.S. GIRARD INC	106,71 \$
16	RÉGIE INCENDIE DES RIVIÈRES	2 991,90 \$
17	REGIE INTERMUNICIPALE DES HAMEAUX	3 033,08 \$
18	SCIES A CHAINE CLAUDE CARRIER	482,88 \$
19	VISA	71,50 \$
20	VIVACO GROUPE COOPÉRATIF	559,03 \$
	TOTAL:	38 969,75 \$

ADOPTÉE

20240506-06 3.3 Salaires payés de la Municipalité – avril 2024

Il est proposé par Antonin Boulet Et unanimement résolu

D'accepter la liste des chèques de paie au montant de 17 552,18 \$ émis du 8 avril 2024 au 6 mai 2024.

ADOPTÉE

3.4 Dépôt de la situation budgétaire et des prêts à jour – avril 2024

Le directeur général dépose aux membres du conseil la situation budgétaire et des prêts à jour de la municipalité au 30 avril 2024.

20240506-07 3.5 Nomination des élus – « Comité éolien des Sources »

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité de participer au « Comité éolien des Sources » formée par la MRC des Sources;

Il est proposé par Simon Larrivée Et unanimement résolu

QUE le conseil nomme Serge Bernier et Luc St-Laurent pour représenter la municipalité de Ham-Sud au « Comité éolien des Sources. »

ADOPTÉE

20240506-08 3.6 Permis – Escouade canine MRC

CONSIDÉRANT que la municipalité de Ham-Sud a une entente avec l'entreprise Escouade Canine MRC pour l'évaluation des chiens dangereux sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT que le MAPAQ a retiré son permis d'exploitation à l'entreprise Escouade Canine MRC et que plusieurs accusations sont portées contre le propriétaire;

Il est proposé par Luc St-Laurent Et unanimement résolu

QUE la municipalité résilie son entente avec l'entreprise;

QUE cette résolution soit transmise à Escouade Canine MRC par courrier recommandé.

ADOPTÉE

20240506-09 3.7 Remboursement – fonds de roulement

Il est proposé par Marilène Poirier Et unanimement résolu

QUE la Municipalité autorise le directeur général à effectuer le remboursement de l'emprunt de 75 000 \$ au fonds de roulement.

ADOPTÉE

4 LÉGISLATION

Aucun dossier.

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun dossier.

6. TRANSPORT ET VOIRIE

20240506-10 6.1 Autorisation – contrat d'entretien hivernal – voies du MTQ

CONSIDÉRANT que le contrat de déneigement pour le réseau routier arrivait à échéance à la fin de la période hivernale 2024;

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTQ) a soumis une proposition de renouvellement du contrat pour une durée de cinq ans;

Il est proposé par Simon Larrivée Et unanimement résolu

DE renouveler le contrat avec le MTQ tel que soumis pour une durée de cinq ans.

QUE le maire, Serge Bernier et le directeur général, Etienne Bélisle, soient autorisés à signer tous les documents nécessaires au renouvellement dudit contrat.

ADOPTÉE

7. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

7.1 États financiers – site d'enfouissement sanitaire régionale de Val-des-Sources

Le directeur général dépose les états financiers au 31 décembre 2023 du site d'enfouissement sanitaire régionale de Val-des-Sources.

8 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

8.1 Rapport mensuel de l'inspectrice et liste des permis émis avril 2024

Le directeur général dépose le rapport faisant état des permis émis pour le mois d'avril 2024 préparé par l'inspectrice en bâtiment et en environnement.

20240506-11 8.2 PIIA – nouvelle enseigne – Gîte la Grande Dame

CONSIDÉRANT que le projet consiste à installer une nouvelle enseigne sur poteaux en cour avant pour annoncer le Gîte la Grande Dame;

CONSIDÉRANT que le 12 ch Gosford sud est situé en zone M26, soit dans un secteur assujetti au PIIA;

CONSIDÉRANT qu'une demande de permis conforme a été soumise laquelle porte le numéro #2024-04-0014;

CONSIDÉRANT que la superficie représente 20% de la superficie maximale permise;

CONSIDÉRANT que le projet d'enseigne s'harmonise aux bâtiments existants;

CONSIDÉRANT que l'emplacement projeté ne camoufle pas le bâtiment;

CONSIDÉRANT que les couleurs s'agencent bien au bâtiment;

CONSIDÉRANT que l'éclairage extérieur proposé respecte l'objectif du PIIA;

CONSIDÉRANT que le projet proposé respecte l'objectif et les critères du PIIA;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme recommande que la demande soit acceptée telle que présentée;

Il est proposé par Luc St-Laurent Et unanimement résolu

QUE le projet d'enseigne soit accepté tel que présenté en vertu du règlement sur les PIIA.

ADOPTÉE

20240506-12 8.3 PIIA – toit à l'entrée et galerie – 215, rue des Pignons

CONSIDÉRANT que le projet propose d'ajouter un toit à l'entrée principale et une galerie au 2e étage à l'arrière;

CONSIDÉRANT que le 215 des Pignons est situé en zone V5, soit dans un secteur assujetti au PIIA;

CONSIDÉRANT qu'une demande de permis conforme a été soumise laquelle porte le numéro #2024-04-0015;

CONSIDÉRANT que les ajouts proposés s'harmonisent au bâtiment et le rendent moins monolithique;

CONSIDÉRANT que le projet proposé respecte l'objectif et les critères du PIIA;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme recommande que la demande soit acceptée telle que présentée;

Il est proposé par William Darveau-Vaillancourt Et unanimement résolu

QUE le projet soit accepté tel que présenté en vertu du règlement sur les PIIA.

ADOPTÉE

20240506-13 8.4 PIIA – Abri VR – Parc régional du Mont-Ham

CONSIDÉRANT que le projet consiste à la construction d'un abri pour les usagers des espaces VR;

CONSIDÉRANT que le lot 103 ch des Semeurs est situé en zone Rt6, soit dans un secteur assujetti au PIIA;

CONSIDÉRANT qu'une demande de permis conforme a été soumise laquelle porte le numéro #2024-04-0020;

CONSIDÉRANT la forme de l'abri s'agence au style champêtre de sa vocation et respecte le style des aménagements existants;

CONSIDÉRANT que l'éclairage sera installé uniquement sous l'abri;

CONSIDÉRANT que le projet proposé respecte l'objectif et les critères du PIIA;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme recommande que la demande soit acceptée telle que présentée;

Il est proposé par Antonin Boulet Et unanimement résolu

QUE le projet soit accepté tel que présenté en vertu du règlement sur les PIIA.

ADOPTÉE

20240506-14 8.5 Construction bâtiment complémentaire – 2, rue Lise

CONSIDÉRANT que le projet consiste à la construction d'un nouveau bâtiment complémentaire, soit une serre;

CONSIDÉRANT que la propriété sise au 2 rue Lise est située en zone Rur32 donc dans un secteur assujetti au PIIA ;

CONSIDÉRANT qu'une demande de permis de construction conforme a été soumise laquelle porte le # 2024-04-0021;

CONSIDÉRANT que l'architecture et les matériaux s'harmonisent avec le bâtiment principal ;

CONSIDÉRANT que le projet proposé respecte l'objectif et les critères du PIIA;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme recommande que la demande soit acceptée telle présentée.

Il est proposé par Diane Audit Goddard Et unanimement résolu

QUE le projet soit accepté tel que présenté en vertu du règlement sur les PIIA.

ADOPTÉE

20240506-15 8.6 Constat d'infraction – construction sans permis – 6 077 810

CONSIDÉRANT QUE le Règlement sur les permis et certificats s'appliquent à l'ensemble du territoire soumis à la juridiction de la municipalité de Ham-Sud;

CONSIDÉRANT QU'une (1) infraction au Règlement sur les permis et certificats a été constatée lors d'une inspection du 112 ch. de Saint-Camille, matricule 1867-08-9105, c'est-à-dire d'avoir installé des installations septiques, permis ou toléré d'avoir installé des installations septiques sans avoir obtenu de permis de construction au préalable, contrevenant ainsi à l'article 6.1 dudit règlement;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite procéder à l'émission d'un constat d'infraction en lien avec la contravention observée;

CONSIDÉRANT QUE l'article 147 du Code de procédure pénale (L.R.Q., c. C-25.1) ayant trait à l'émission d'un constat d'infraction prévoit qu'un poursuivant doit désigner par écrit les personnes autorisées à émettre des constats d'infraction en son nom;

Il est proposé par Antonin Boulet Et unanimement résolu

QUE le conseil de la Municipalité de Ham-Sud désigne Mme Marie-Claude Lamy, inspectrice en bâtiment et en environnement et M. Etienne Bélisle, Directeur général et greffier-trésorier, afin d'émettre un constat d'infraction au propriétaire du 112, ch. de Saint-Camille, pour avoir installé des installations septiques, permis ou toléré d'avoir installé des installations septiques sans avoir obtenu les permis de construction au préalable, en contravention de l'article 6.1 du Règlement sur les permis et certificats survenues au 112, ch. De Saint-Camille, matricule 1867-08-9105, dans la municipalité de Ham-Sud.

ADOPTÉE

20240506-16 8.7 Demande d'aide financière au FRR volet 2 local – terrain de pickleball

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite offrir aux citoyens l'accès à un terrain de *pickleball*;

CONSIDÉRANT que l'installation d'un terrain de *pickleball* s'inscrit dans les objectifs suivants de la stratégie local de de développement :

- Attirer de nouveaux résidents et de jeunes familles
- Développer et animer des lieux de rassemblement de la population

• Bonifier l'offre de loisir et d'activités sociales

Il est proposé par William Darveau-Vaillancourt Et unanimement résolu

QUE la Municipalité de Ham-Sud dépose une demande d'aide financière d'un montant de 65 277,88\$ au Fonds Région et Ruralité (FRR), Fonds de développement des territoires, volet local de la MRC des Sources, afin de couvrir 90% des coûts du projet d'installation d'un terrain de *pickleball*.

ADOPTÉE

20240506-17 8.8 PIIA – Nouveau bâtiment complémentaire – 10, rue Alice

CONSIDÉRANT que ce projet remplace un projet de construction d'un garage 12x16 au même emplacement présenté au CCU le 25 avril 2023 qui ne sera pas réalisé;

CONSIDÉRANT que la propriété sise au 10 rue Alice est située en zone Rur32 donc dans un secteur assujetti au PIIA;

CONSIDÉRANT qu'une demande de permis de construction conforme a été soumise laquelle porte le # 2024-04-0023;

CONSIDÉRANT que l'architecture et les matériaux s'harmonisent avec le bâtiment principal;

CONSIDÉRANT qu'aucun éclairage extérieur n'est prévu;

CONSIDÉRANT que le projet proposé respecte l'objectif et les critères du PIIA; Il est proposé par Marilène Poirier Et unanimement résolu

QUE le projet soit accepté tel que présenté en vertu du règlement sur les PIIA.

ADOPTÉE

9. LOISIRS ET CULTURE

20240506-18 9.1 Café-rencontre MADA – conférence sur l'éclipse – pourboire à l'animateur

CONSIDÉRANT que dans le cadre des cafés-rencontres MADA, une conférence sur le thème des éclipses solaires a été offerte aux citoyens de la municipalité de Ham-Sud le 6 avril 2024;

CONSIDÉRANT que M. Joël Couture, astronome amateur, a préparé et donné la conférence de façon bénévole et volontaire;

CONSIDÉRANT que le conseil de la Municipalité tient à souligner et remercier l'implication de M. Couture;

Il est proposé par Luc St-Laurent Et unanimement résolu **QUE** la Municipalité verse un pourboire de 150.00 \$ à M. Joël Couture pour son implication dans la préparation et la présentation de la conférence sur les éclipses solaires.

ADOPTÉE

10. RESSOURCES HUMAINES

20240506-19

10.1 Fin de la période de probation – Danielle Hunter, agente locale de développement

CONSIDÉRANT qu'à l'embauche de Danielle Hunter à titre d'agente locale de développement, le 29 janvier 2024, une période de probation de 3 mois avait été entendue;

CONSIDÉRANT l'évaluation positive du travail de Mme Danielle Hunter par le directeur général;

Il est proposé par Diane Audit-Goddard Et unanimement résolu

D'embaucher officiellement Mme Hunter à titre d'agente locale de développement de la Municipalité de Ham-Sud;

QUE le salaire de Mme Hunter soit ajusté rétroactivement au 29 avril 2024, tel que stipulé dans le contrat de travail;

ADOPTÉE

11. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Les citoyens adressent leurs questions aux élus.

12. CORRESPONDANCE ET DEMANDE D'APPUI

20240506-20

12.1 Demande d'appui – fête de la pêche 2024

Il est proposé par Diane Audit-Goddard Et unanimement résolu

QUE le conseil appuie financièrement *Les Loisirs de Ham-Sud* pour l'organisation de la fête de la pêche du 8 juin 2024 pour un montant de 400 \$ et fournisse le prêt d'une toilette chimique pour la journée de pêche qui se déroulera au 127, chemin de Saint-Camille.

ADOPTÉE

20240506-21 12.2 Demande d'appui – Atelier de la brigade culinaire

Il est proposé par Luc St-Laurent Et unanimement résolu

culina	_	enir un atelier de cuisine dans le cadre du			
ADOP	-				
13.	VARIA				
Aucun	dossier.				
14.	LEVÉE DE LA SÉANCE				
Il est proposé par Diane Audit-Goddard Et unanimement résolu					
QUE la présente séance soit levée à 20 h 15.					
ADOPTÉE					
Serge Maire	Bernier	Étienne Bélisle Directeur général et secrétaire- trésorier			
Je, Serge Bernier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article					

142 (2) du Code municipal.

Serge Bernier

Maire

20240506-22